

Conditions générales de vente

Conditions générales de vente et de livraison applicables aux ventes en Suisse

1. Validité

Les conditions générales ci-après pour les ventes et livraisons sont valables pour toutes les activités de la compagnie MACHEREY-NAGEL AG, à moins qu'il ait été expressément spécifié autrement. En nous faisant parvenir sa commande, l'acheteur accepte les conditions ci-après. Nous ne sommes pas liés par conditions d'achat de l'acheteur, même lorsque nous ne les contredisons pas. Font force que nos propres conditions de vente, et ce, même si la commande de l'acheteur contient des restrictions ou des conditions supplémentaires.

2. Commandes sur la boutique en ligne

L'offre de la boutique en ligne s'adresse exclusivement à des entrepreneurs, personnes morales de droit public, autorités et patrimoines séparés de droit public, mais pas à des consommateurs finaux privés. Pour les commandes passées sur le web shop, après avoir effectué la commande, vous recevez un courriel confirmant sa réception ; celui-ci ne constitue pas une acceptation de votre offre de conclure un contrat de vente. Le contrat entre MACHEREY-NAGEL AG et le client est formé uniquement à partir d'une confirmation expresse de commande ou d'une confirmation d'expédition par MACHEREY-NAGEL AG.

3. Prix

Nos prix sont susceptibles d'être modifiés en tout temps. La TVA n'est pas incluse dans nos prix. Pour toutes les commandes par notre web shop, avec une valeur de commande inférieure à CHF 100.-, nous facturons un forfait de CHF 15.- pour les frais de port/traitement/emballage, au-delà nous livrons gratuitement. Pour les commandes en dehors du web shop, le forfait est de CHF 25.- jusqu'à une valeur de commande de CHF 50.- et CHF 15.- jusqu'à une valeur de commande de CHF 300.- (sauf marchandises dangereuses CHF 30.-). Pour toutes les commandes d'un montant total supérieur à CHF 300.- nous prenons à notre charge tous les frais. Les exigences particulières des clients en matière de port et d'emballage (par exemple envoi par express) seront facturées.

4. Livraison

MACHEREY-NAGEL AG livre exclusivement à des adresses de livraison situées en Suisse ou dans la principauté du Liechtenstein. Le transport de la marchandise s'effectue aux risques et périls de l'acheteur. Dès que la marchandise a quitté nos ateliers, les risques sont transférés à l'acheteur. Le vendeur se réserve le droit d'effectuer des livraisons partielles. Lors de livraisons partielles, en cas de retard, l'acheteur devra accepter l'obligation de maintien de l'intégralité de la commande. Le vendeur n'est pas passible de poursuite pour des pertes quelles qu'elles soient, dommages ou actions en justice, subis à la suite d'un retard quel qu'il soit ou d'une impossibilité de produire, livrer ou effectuer toute autre prestation, dû à une cause hors de contrôle du vendeur, y compris et sans que ce ne soit une limitation: tentative sans succès, activités du vendeur, embargo ou autre mesure de la part de l'état ou d'instances administratives, ordonnances ou règlements qui restreignent les activités du vendeur dans la conduite de ses affaires, feu, explosion, accidents, vol, vandalisme, insurrection, guerre, grève ou autre motif d'empêchement de travail, foudre, inondations, tempêtes ou autre cas de force majeure, retards lors du transport ou incapacité à effectuer ou livrer des travaux indispensables, substances inflammables, matières premières, additifs, machines ou énergie au tarif conclu lors de la commande, ou à se les procurer. Au cas où l'acheteur est en retard de paiement, nous ne sommes pas tenus de livrer la marchandise.

5. Réclamations

Les envois sont à vérifier immédiatement après livraison. Des réclamations concernant des défauts dans la marchandise ne peuvent être pris en considération que si le client nous en informe par écrit dans un délai de huit jours ouvrables après réception de la marchandise. Dans le cas où la réclamation est justifiée et nous parvient dans les délais, la marchandise défectueuse sera reprise et échangée ou remboursée, selon notre choix. Aucune réclamation ne soustrait l'acheteur au devoir de payer la marchandise. L'objet de la réclamation ne peut nous être retourné qu'avec notre accord formel.

6. Retours

Un envoi de retour ne peut être effectué qu'avec notre consentement exprès. En cas de retour accepté pour une raison autre que la garantie, nous nous réservons le droit de facturer des frais de restockage. En cas de marchandises en stock dans leur emballage original, cette taxe est un forfait de CHF 25.- Si la marchandise n'est pas en stock ou si le produit n'est plus dans son emballage d'original, le crédit est réduit de 20 % de la valeur de la facture en plus du forfait. Les retours ne peuvent pas être acceptés pour les produits personnalisés spécifiques au client. Les frais d'expédition n'étant pas remboursés.

7. Paiement

Paiement net en 30 jours dès la date de facturation - à l'exception des remboursements. En cas de dépassement du délai de paiement, nous nous réservons le droit de facturer un intérêt ainsi que les frais de rappel. Il ne sera pas accordé d'escompte, et ce même en cas de paiement en avance, ou dans les cas où le délai de paiement de 30 jours n'est pas pris en considération.

8. Dispositions particulières

8.1. Quantités livrées en cas de finitions convenues lors de la commande

Les finitions spéciales convenues lors de la commande peuvent nous conduire à livrer une quantité de pièces supérieure ou inférieure à la commande, et ce jusqu'à 15 % de la quantité convenue à la commande.

8.2. Dispositions légales pour l'utilisation de substances toxiques

Nous supposons que les clients qui commandent des produits soumis à la loi sur les produits toxiques sont habilités à le faire. Ceux-ci sont tenus de respecter la législation en vigueur au sujet de ces produits.

8.3. Clause de propriété

Les marchandises restent en possession de MACHEREY-NAGEL AG jusqu'à leur paiement total. Dans le cas où la marchandise livrée est intégrée dans un processus par lequel de nouveaux biens sont générés, la clause de propriété s'y applique également. L'acheteur est tenu d'informer sans délai le vendeur dans le cas d'une saisie ou de tout autre empêchement à appliquer la clause de propriété.

8.4. Non-application de dispositions isolées

Si l'une ou plusieurs des présentes dispositions devait ne pas être appliquée, les autres dispositions resteraient en vigueur.

8.5. Lieu d'exécution et for

Lieu d'exécution et for sont à Oensingen. Les présentes conditions de ventes ainsi que les contrats conclus en application sont régis par le droit Suisse.

Dernière révision : 04/2025